



DEPARTEMENT DU GARD

VILLE DE
BELLEGARDE

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 02/10/2025

Liberté – Egalité – Fraternité

ID : 030-213000342-20250925-DL_25_082-DE



Bellegarde, le 4 juillet 2025

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2025

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux dûment convoqués le trois juillet deux mille vingt-cinq, se sont réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Juan MARTINEZ, Maire.

Etaient présents (21) : Juan MARTINEZ, Johan GALLET, Claudine SEGERS, Christophe GIBERT, Stéphanie MARMIER, Lucie ROUSSEL, Frédéric ETIENNE, Aurélie MUNOZ, Olivier RIGAL, Nadia EL AIMER, Jean-Paul REY, Marinette CANET, Fabienne JULIAC, Cédric PIERRU, Sylvie ROBERT, Martial DURAND, Linda OBENANS LESEL, Michèle HUREAUX, Judith FLORENT, Stéphanie VIERI, Philippe GIBELIN

Etaient absents (8) : Eric MAZELLIER, Anna ROBIN, Jean-Paul GRANIER, Isabelle CORNELOUP, Adrien HERITIER, Jérôme PANTEL, Catherine NAVATEL, Bruno ARNOUX

Procurations (8) : Eric MAZELLIER à Johan GALLET, Anna ROBIN à Stéphanie MARMIER, Jean-Paul GRANIER à Juan MARTINEZ, Isabelle CORNELOUP à Christophe GIBERT, Adrien HERITIER à Frédéric ETIENNE, Jérôme PANTEL à Olivier RIGAL, Catherine NAVATEL à Judith FLORENT, Bruno ARNOUX à Stéphanie VIERI

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, est élue secrétaire de séance Mme Lucie ROUSSEL.

Soit, 21 présents et 29 votants

⌚ Après avoir procédé au décompte des présents, absents, procurations, et établi que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20H30.

EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR

➤ AFFAIRES GENERALES

- **25-073** – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2025
- **25-074** – Décisions prises dans le cadre de la délégation du Maire
- **25-075** – Approbation – Modification des statuts du Syndicat mixte d'Electricité du Gard SMEG
- **25-076** – Participation communale au transport des écoliers et collégiens 2025-2026
- **25-077** – Cession de l'assiette foncière du collège et de la halle de sport au département
- **25-078** – Mise à jour du règlement de fonctionnement de la crèche « Li Pichounet »

➤ RAPPORT THEMATIQUE REGIONAL PORTANT SUR LES SOUTIENS PUBLICS A LA CORRIDA EN OCCITANIE - CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES OCCITANIE

- **25-079** – Communication du rapport thématique régional portant sur les soutiens publics à la corrida en Occitanie

➤ FINANCES, RESSOURCES HUMAINES

- **25-080** – DM n°2 – Budget principal
- **25-081** – Création d'emplois permanents à temps complet – Crèche « les Petits Bidous »

➤ QUESTIONS DIVERSES

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2025 (25-073)

Annexe présentée : Procès-verbal du conseil municipal du 21 mai 2025

Monsieur le Maire propose au conseil municipal l'approbation du procès-verbal du 21 mai 2025. Cette présentation n'appelle pas d'observation. **Monsieur le Maire** propose de délibérer sur le sujet.

Monsieur GIBELIN prend la parole pour revenir sur l'étude mobilité et son approbation lors du précédent conseil municipal. Selon lui, il s'avère que cette étude est chère sur le plan financier et inappropriée. L'idée de favoriser la mobilité douce n'est pas adaptée pour la commune car elle risque de tuer le centre du village et ses activités commerciales. Cette vision « écolo-bobo » est plus appropriée pour les grandes villes.

Monsieur le Maire rappelle que les observations sur le PV du précédent conseil municipal ne visent pas à rediscuter des délibérations mais de mettre en valeur des oublis ou faire des ajouts sur la forme. Par ailleurs, il rappelle que le cout de cette prestation réalisé par l'Agence d'Urbanisme Nîmes Ales est de 26 400€, financée à 50% par la Région Occitanie.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 ABSTENTION (Philippe GIBELIN)

2. Décisions prises dans le cadre de la délégation du maire (25-074)

Monsieur le Maire rappelle que c'est un porter à connaissance qui n'est pas soumis au vote. Il demande si des conseillers ont des interrogations. Pas d'observations.

3. Approbation – Modification des statuts du Syndicat mixte d'Electricité du Gard SMEG (25-075)

Annexe présentée : Statuts

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Les statuts actuels du Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) ont été approuvés par arrêté préfectoral le 23 mai 2015 ;
- Les champs d'intervention du Syndicat évoluant régulièrement, il est apparu nécessaire de compléter les statuts du SMEG portant sur les points suivants :
 - o Le changement de dénomination du Syndicat, initié par la Fédération Nationale des Syndicats d'Energie, avec l'objectif de générer de la visibilité au niveau national avec la notion associée de marque reconnue. Il prend désormais la dénomination de Territoire d'Energie GARD-SMEG ;
 - o Apporter des précisions sur les articles des présents statuts ;
 - o La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Monsieur GIBELIN s'interroge sur l'utilité de ce syndicat et la lourdeur administrative que cela peut générer pour les communes. Selon lui, ce service public géré auparavant par EDF était bien plus simple.

Monsieur le Maire répond que ce syndicat existe depuis de nombreuses années. L'une de ses missions est d'enfouir les réseaux (électricité, téléphone et éclairage public). Outre la participation financière, ce syndicat apporte aussi une mission d'ingénierie pour faciliter le travail des communes.

Madame LESEL intervient pour préciser que les propos de M. GIBELIN font état d'une méconnaissance du droit français et de la décentralisation. En effet, c'est bien la commune qui a transféré la compétence relative à la distribution publique de l'électricité au Territoire d'énergie Gard SMEG.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Article 1 – ACCEPTE la modification des statuts proposée par le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG).

Article 2 - AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes.

APPROUVE PAR 28 votes POUR et 1 vote CONTRE (Philippe GIBELIN)

4. Participation communale au transport des écoliers et collégiens 2025-2026

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'une majoration est appliquée sur la cession annuelle des transports des écoliers et collégiens résidant à moins de 3 kms de leur établissement de Bellegarde. Le coût pour ces enfants non-ayants droits étant de 195 €/an, la commune prendra à sa charge 150 €/an et les familles les 45 €/an restant.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

5. Cession de l'assiette foncière du collège et de la halle de sport au conseil départemental (25-077)

Annexes présentées : Plans et DMPC

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par la délibération n°12-108 du 12 novembre 2012, le conseil municipal avait approuvé la cession à titre gratuit au profit du Conseil Départemental des parcelles destinées à la réalisation du collège Federico Garcia Lorca et de la halle des sports. La délibération précisait que la superficie exacte cédée serait déterminée à l'issue des travaux et après réalisation d'un document d'arpentage.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la nécessité de finaliser la cession de l'assiette foncière du collège et de la halle de sports.

Il précise que suite au document d'arpentage 2802D dressé par le cabinet GEOFIT le 5 mars 2025, il convient de préciser les nouvelles emprises qui constituent la cession au profit du Conseil Départemental.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

Article 1 – ACCEPTE la cession, à titre gratuit au Département, des 19 102 m² constituant l'assiette foncière du Collège et de la Halle de sports, se décomposant comme suit :

- 5 400 m² de la **parcelle E n°54** cédée en totalité,
- 1 130 m² à prélever sur la **parcelle E n°52**,
- 4 787 m² à prélever sur la **parcelle E n°53**,
- 4 889 m² à prélever sur la **parcelle E n°1589**,
- 666 m² et 45 m² à prélever sur la **parcelle E n°1918**,
- 671 m² à prélever sur la **parcelle E n°1919**,
- 1 401 m² à prélever sur la **parcelle E n°1922**,
- 118 m² à prélever sur la **parcelle E n°1928**.

Article 2 – AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de propriété dont les frais seront à la charge du Conseil départemental, ainsi que tout autre document afférent.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

6. Mise à jour du règlement de fonctionnement de la crèche « Li Pitchounet » (25-078)

Annexe présentée : Règlement de fonctionnement

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'approbation du règlement de fonctionnement de la crèche Li Pitchounet a été actée par la délibération n°23-005 du 26 janvier 2023.

Pour la bonne gestion du service, il convient aujourd'hui d'apporter quelques modifications à ce règlement de fonctionnement.

Les modifications portent principalement sur :

- La mise à jour de l'adresse
- Suppression de la modulation d'agrément
- Les modalités d'inscription, notamment les pièces justificatives du dossier de l'enfant
- Les horaires et conditions de départ des enfants
- La création d'un chapitre portant sur les modalités en cas de non-respect du règlement de fonctionnements et/ou d'incivilités
- La mise à jour de l'unité de facturation, à savoir au ¼ d'heure

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

7. Débat – Rapport thématique régional portant sur les soutiens à la corrida régionale des Comptes Occitanie (25-079)

Annexe présentée : Rapport thématique régional portant sur les soutiens à la corrida en Occitanie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à l'occasion de la deuxième campagne de participation citoyenne ouverte auprès de la Cour des comptes et des chambres régionales et territoriale des comptes, la chambre régionale des comptes (CRC) Occitanie a décidé de conduire, en 2024, une enquête sur les soutiens publics à la corrida.

Dans ce contexte, la mairie de Bellegarde a fait l'objet d'un contrôle conjoint avec l'association Bellegarde « passions et traditions ». Un rapport d'observations définitives a été communiqué à la fin du contrôle. **Monsieur le Maire** rappelle qu'il a donné lieu à un débat en séance du conseil municipal du 27 mars 2025 (délibération n°25-032).

La chambre régionale des comptes (CRC) Occitanie a établi le rapport thématique régional portant sur les soutiens à la corrida en Occitanie. Un rapport d'observations définitives (ROD2) est joint à la convocation de cette séance du conseil municipal. Elle donne lieu à un débat en séance.

Monsieur GIBELIN précise qu'il s'agit une volonté du mouvement anti-corrida pour interdire ce type de manifestation. Certes, ces manifestations coutent mais elles rapportent plus aux communes.

Monsieur le Maire conclut que ce nouveau rapport n'apporte pas d'éléments nouveaux par rapport au précédent.

Le Conseil Municipal PREND ACTE de la tenue d'un débat sur le rapport d'observations définitives de la CRC Occitanie concernant « les soutiens publics à la corrida en Occitanie ».

8. DM N°2 – Budget principal (25-080)

Annexe présentée : Tableau récapitulatif

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de modifier les prévisions budgétaires du Budget Principal de la commune afin de pouvoir ajuster le budget en fonction de l'avancement des projets et de prendre en compte la notification des recettes de la part de l'Etat.

Il propose à cet effet la décision budgétaire modificative n°2, annexée à la présente.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,

ADOpte la décision modificative n°2 du Budget principal 2025, comme suit :

Par chapitre, pour la section de fonctionnement :

Chapitres	Dépenses	Recettes
74- Dotations et participations		261 875,00 €
011- Charges à caractère général	37 070,00 €	
65 – Autres charges de gestion courante	30 710,00 €	
023 – Virement à la section d'investissement	194 095,00 €	
TOTAL	261 875,00 €	261 875,00 €

Par opération, pour la section d'Investissement :

Opérations	Dépenses	Recettes
10 – Dotations, fonds divers et réserves		209 000,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		-192 595,00 €
1301 - Construction nouvelle crèche	210 500,00 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		194 095,00 €
TOTAL	210 500,00 €	210 500,00 €

TOTAL GENERAL :

⇒ Dépenses : **472 375,00€**
 ⇒ Recettes : **472 375,00€**

Envoyé en préfecture le 30/09/2025

Reçu en préfecture le 30/09/2025

Publié le 02/10/2025

ID : 030-213000342-20250925-DL_25_082-DE

**ADOPTÉ A L'UNANIMITE****9. Création d'emplois permanents à temps complet – Ouverture de la crèche « les Petits bidous » (25-081)**

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de créer 21 emplois permanents à temps complet pour mettre en place et permettre un bon fonctionnement du service de crèche proposé à partir du 1^{er} janvier 2026.

Toutefois, il précise que le besoin net en poste est de 16. Les 5 postes supplémentaires permettent de recruter des adjoints techniques en lieu et place d'auxiliaires de puériculture si la commune manque de candidats pour le cadre d'emploi d'auxiliaires de puériculture.

Il indique que les emplois créés sont des emplois permanents à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires, tels que listés ci-dessous selon les emplois, la filière, la catégorie et les cadres d'emplois suivants :

Nbre de poste(s)	Emploi ou fonction	Filière	Catégorie	Cadre d'emploi	Grade(s)	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle
1	Directrice de la crèche	Medico-sociale	A	Puéricultrice territoriale/ Infirmier territorial en soins généraux	Tous	Complet	oui
1	Educatrice de jeunes enfants	Medico-sociale	A	Educateur territorial de jeunes enfants	Tous	Complet	oui
5	Auxiliaires de puériculture	Medico-sociale	B	Auxiliaire de puériculture territorial	Tous	Complet	oui
13	Assistants petite enfance	Techniq.	C	Agent de maîtrise territoriale/Adjoint technique territorial	Tous	Complet	oui
1	Agent de restauration et d'entretien	Techniq.	C	Adjoint technique territorial	Tous	Complet	oui

ADOPTÉ A L'UNANIMITE

☺ L'ordre du jour étant épuisé, **Monsieur le Maire** lève la séance à 21h00.

Lucie ROUSSEL,
La secrétaire de séance

Juan MARTINEZ,
Maire de Bellegarde

